

Inscription scolaire

Les inscriptions en Petite Section sont organisées tous les ans en mairie, vers le mois de février.

Pour les nouveaux arrivants, les inscriptions ont lieu dès leur arrivée à Bois-le-Roi.-

D'une année sur l'autre, vous n'avez aucune démarche à faire.



Dans quel cas dois-je inscrire mon enfant ?

- si mon enfant aura 3 ans révolus au 31 décembre-
- si j'emménage à Bois-le-Roi, quelle que soit la classe de mon enfant

Comment inscrire mon enfant ?

- 1ère-étape:- prendre contact avec la Direction Vie de l'enfant de la mairie.
- 2ème-étape:-prendre contact avec la direction de l'école

Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?

- Fiche d'inscription complétée par l'un des responsables légaux (à télécharger dans l'onglet "Documents");
- Le livret de famille ou d'une copie intégrale de l'acte de naissance ;

- D'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité ou de gaz) ;
- Dernier avis d'imposition ;
- Certificat de radiation.

Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?

- Fiche d'inscription complétée par l'un des responsables légaux (à télécharger dans l'onglet "Documents");
- Le livret de famille ou d'une copie intégrale de l'acte de naissance ;
- D'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité ou de gaz) ;
- Dernier avis d'imposition ;
- Certificat de radiation (en cas de changement d'école)

Document(s)

[Fiche d'inscription en petite section de maternelle](#)

[Fiche d'inscription en moyenne et grande section de maternelle](#)

[Fiche d'inscription en CP/CE1 à l'école des Viarons](#)

[Fiche d'inscription en CE2/CM1/CM2 à l'école Olivier Métra](#)

Liens utiles

[École maternelle Robert Lesourd](#)

[École élémentaire des Viarons](#)

[École élémentaire Olivier Métra](#)

Contact

Direction Vie de l'Enfant (DVE)

Laetitia MARTIN

Tél. : 01 60 59 18 06

accueil.enfance@ville-boisleroi.fr